

# HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE DE PROPHYLAXIE MENTALE, 1906-2000

PAR GILLES JEANMONOD

## AVANT-PROPOS

Un coup d'œil aux différents noms attribués à la Société genevoise de prophylaxie mentale<sup>1</sup> résume son histoire durant le XX<sup>e</sup> siècle. Au fil du temps, le travail de patronage des aliénés a en effet diminué puis disparu pour laisser la place à des activités de prophylaxie des troubles mentaux. L'évolution de cette association privée répond en fait au développement des structures étatiques dans les domaines de l'action sociale et de la prise en charge extrahospitalière des personnes atteintes de troubles mentaux.

Créée en 1906 à l'instigation de la Société genevoise d'utilité publique, la Société genevoise de patronage des aliénés participait alors de la volonté des élites de lutter contre les grands «fléaux sociaux»: alcoolisme, syphilis, tuberculose et folie. Elle constituait ainsi une des pierres de l'édifice hygiéniste de la bienfaisance privée.

Pour son vingtième anniversaire, il fut décidé d'affirmer l'aspect prophylactique de l'activité de la Société et de modifier son nom conformément à cette volonté. Elle devint ainsi en 1926 la Société genevoise de prophylaxie mentale et de patronage et c'est sous ce nom

qu'elle assura jusque dans les années 1960 sa double mission de prévention et de protection. Rebaptisée au début des années 1970 Société genevoise de prophylaxie et d'hygiène mentales, puis en 1991 Société genevoise de prophylaxie mentale, la Société devait dès lors se tourner résolument vers la prévention.

A partir de ses archives déposées à l'Institut romand d'histoire de la médecine et de la santé à Lausanne, nous nous proposons de réaliser un bref historique de la Société<sup>2</sup> qui n'est pas sans éclairer d'autres histoires, comme celles de la psychiatrie, de l'hygiène mentale ou de l'hygiène sociale. Dans l'optique d'une histoire des relations entre médecine et société, l'activité médico-sociale de la Société genevoise de prophylaxie mentale revêt dès lors un intérêt particulier.

## FONDATION ET RÉORIENTATIONS

Le 9 mai 1906, à l'Amphithéâtre de l'Athénée, se tenait l'Assemblée générale constitutive de la Société genevoise de patronage des aliénés. Dans son discours d'ouverture, le Président de la Société genevoise

d'utilité publique, Egmond Goegg, rappelait les prémisses de la constitution de cette nouvelle société: «En septembre 1903 une lettre adressée au Journal de Genève par M. le pasteur Heyer attira l'attention du public genevois sur la question de l'internement des aliénés. Cette lettre [...] peut être considérée comme le point de départ de l'étude qui a abouti à la création de la Société. [...]»<sup>3</sup>

Dans cette lettre, le pasteur Heyer rapportait le cas d'une dame âgée, résidente de l'Asile des vieillards, qui à la suite d'une crise de foie et faute de place à l'Hôpital cantonal s'était retrouvée internée à l'Asile de Bel-Air: «Comme elle se récrie, les infirmières l'empoignent, la tirent violemment de la voiture de l'hôpital, lui arrachent ses vêtements et la jettent dans un bain.»<sup>4</sup> L'auteur s'en prenait ensuite de manière plus générale au sort réservé aux aliénés dans le canton de Genève. Paradoxalement, cette critique assez vive de la psychiatrie genevoise est à la base d'une Société qui sera tout au long du siècle inspirée et dirigée par des psychiatres et dont le directeur de Bel-Air était membre de droit.

Au début de 1905, suite aux révélations du pasteur Heyer, la Société

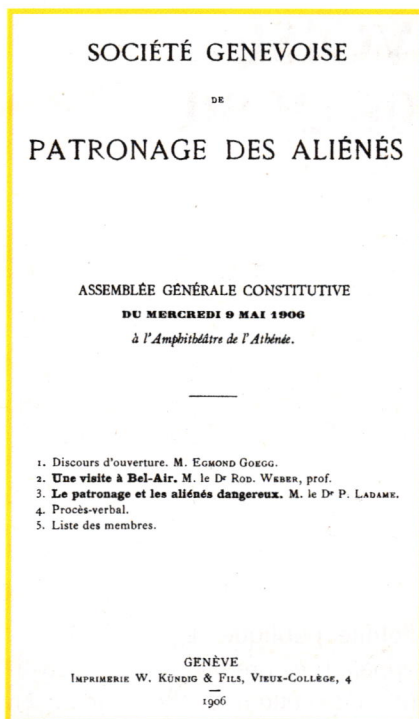


Fig. 1. — Programme de la première assemblée de la Société Genevoise de Patronage des Aliénés (Archives de la Société genevoise de Prophylaxie mentale, Institut romand d'histoire de la médecine et de la Santé, Lausanne).

genevoise d'utilité publique pria Paul-Louis Ladame, médecin d'origine neuchâteloise spécialisé en neurologie et en psychiatrie, de l'entretenir de la protection et de l'assistance des aliénés. L'orateur ayant souligné dans sa conférence la nécessité de créer à Genève une société de patronage des aliénés, le Comité de la Société d'utilité publique nomma une commission chargée de préparer un projet. Cette commission, dont les membres se retrouveront tous dans le Comité de la future Société, était notamment constituée du pasteur Heyer, de Rodolphe Weber, directeur de l'Asile de Bel-Air, du professeur de droit pénal Alfred Gautier et de Paul-Louis Ladame, qui sera le premier président de la Société. Ses statuts indiquaient qu'elle se proposait pour

- a) De venir en aide moralement et matériellement aux aliénés, en facilitant leur placement rapide dans un asile, ou dans une famille, si le cas s'y prête.
- b) De s'intéresser aux malades pendant leur internement, en se conformant aux instructions du médecin-directeur de l'asile, et en s'occupant des familles des aliénés, de façon à préparer la rentrée du malade au milieu des siens.
- c) De s'intéresser aux aliénés convalescents, améliorés ou guéris, après leur sortie de l'asile, afin de prévenir les causes de rechutes.
- d) De répandre dans le public des idées justes sur la nature et les causes des maladies mentales, leur curabilité, leur prévention possible, leur traitement.
- e) De travailler à l'amélioration de l'assistance et de la protection des aliénés dans le canton, soit par l'étude des mesures législatives concernant les aliénés, soit par l'étude des mesures préventives (lutte contre l'alcoolisme etc.).»<sup>5</sup>

Dès sa fondation, la Société s'est ainsi donné une double mission de protection et de prévention, dans la ligne du libéralisme philanthropique propre à la Société d'utilité publique. Elle constituait l'un des bras privés de la lutte contre les maladies mentales, réglant la vie extra-asilaire des aliénés. L'effectif de ses membres ne devait au cours du siècle guère dépasser 150 et même se situer le plus longtemps à moins de 100 membres. Toutefois, le nombre de personnes assistées au cours des années est respectable au vu des modestes moyens de la Société qui vivait des cotisations de ses membres, de dons et, temporairement, d'une subvention de l'Etat.

En 1925, le président, le psychiatre Henri Flournoy, exprimait sa volonté

d'actualiser le fonctionnement et les structures de la Société. Suivant les propositions de la Société médico-psychologique nouvellement créée, il demandait que « nous collaborions avec elle, que nous ayons des aides bénévoles nous permettant de suivre des personnes qui sans être aliénées, ont besoin cependant vu leur état mental d'être suivies, placées, etc., qu'enfin notre Société modifie son titre qui dans certains cas éveille des susceptibilités chez les gens dont nous nous occupons »<sup>6</sup>. Le 15 février 1926, l'Assemblée générale, affichant clairement l'activité préventive de la Société, votait en faveur du nom de Société genevoise de prophylaxie mentale et de patronage et, dans le courant de l'année, la Société étendait son activité à des personnes requérant un suivi médical sans nécessité d'internement.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la Société connut une crise à la fois conjoncturelle et structurelle: d'une part, certains membres du Comité étaient mobilisés, dont le président et le secrétaire, et d'autre part, ainsi que l'indiquait le Président par intérim, « les malades qui avaient recours à nous s'adressent maintenant pour la plupart directement à la Policlinique psychiatrique ou à Roc Fleuri [« Home pour nerveux »]. Il conviendrait peut-être de remettre notre capital à ces œuvres similaires, et de dissoudre la Société [...] »<sup>7</sup>. Les membres du Comité n'ayant pas pu finalement se résoudre à la dissolution de la Société, celle-ci, dès 1943, retrouva un fonctionnement régulier sous la présidence du psychiatre André Favre qui allait occuper ce poste pendant quarante ans. L'engagement d'une assistante sociale et la mise en place d'un Comité d'action constitué de médecins devait également contribuer à la renaissance de la Société après la Guerre. Il n'en demeure pas moins que l'activité de la Société était fondamentalement remise en question par l'existence

dès 1929 de la Polyclinique psychiatrique.

En 1962, l'avenir paraissait cependant serein: une enquête interne rendait compte par exemple que «les gens ne vont pas volontiers à la Polyclinique psychiatrique "parce qu'il faut attendre trop longtemps, qu'on n'a jamais affaire au même médecin, etc."»<sup>8</sup>. Du reste, de par l'augmentation du nombre de malades traités pour troubles mentaux, qui étaient mieux repérés et craignaient moins d'être soignés et suivis régulièrement, «les tâches de notre Société de prophylaxie se trouvent [...] soudain agrandies au point que notre assistante sociale croule sous la tâche<sup>9</sup>». Mais l'ouverture du Centre psycho-social universitaire en 1963 allait provoquer une crise grave et la Société suspendit ses activités de 1963 à 1966.

En 1968, la Société bénéficiait d'un legs important de la part de M<sup>me</sup> Bonna-Rapin qui devait lui permettre de se restructurer à l'abri des soucis financiers et sans l'aide de l'Etat. Le Président affirmait alors: «La Société [...] fait œuvre d'information dans le cadre de l'hygiène mentale. Il s'agit là de son activité essentielle, l'activité de patronage et d'aide aux malades mentaux ou nerveux, primordiale pendant 50 ans, étant devenue l'apanage du Centre psycho-social. Nous n'exerçons une activité "soignante" ou directement sociale que face aux demandes émanant de malades ou de personnes qui, pour des raisons diverses, ne pourraient être prises en charge par les institutions officielles.»<sup>10</sup> Renommée au début des années 1970 «Société genevoise de prophylaxie et d'hygiène mentales», la Société allait bientôt achever sa reconversion. De fait, l'aide psycho-sociale apportée en collaboration avec des assistantes sociales se termina définitivement en 1975.

Les conférences organisées lors des assemblées générales avaient consti-

tué de 1906 aux années 1960 l'essentiel de l'activité d'information. Ensuite, la fréquence des cycles de conférences et des tables rondes organisées par la Société s'était intensifiée, et, parallèlement, des membres du Comité d'action donnaient des conférences ou organisaient l'attribution d'un «prix d'hygiène mentale» financé par le legs Bonna-Rapin. Mais, lors du cycle de conférences de 1987-88, un manque d'audience était remarqué: «D'autres sociétés ou groupements ont vu le jour, en 1<sup>er</sup> lieu Pro Mente Sana avec un énorme budget. Tous sont très actifs dans le domaine de l'hygiène mentale.»<sup>11</sup> La Société chercha encore une fois une nouvelle orientation et concentra son activité au cours des années 1990 sur des actions de prévention.

S'il est difficile d'apprécier l'influence réelle de la Société genevoise de prophylaxie mentale, il demeure qu'elle a joué tout au long du siècle un rôle précurseur dans les domaines de l'action psycho-sociale et de la prophylaxie mentale, démontrant la nécessité de ces activités et ouvrant la voie à de nouveaux organismes publics ou associations privées disposant de plus de moyens qu'elle.

## LE CADRE THÉORIQUE DE L'ACTION

Le cadre théorique de l'action de la Société genevoise de prophylaxie mentale se lit au travers des causes et des conférences qui sont données presque chaque année lors des assemblées générales<sup>12</sup>. Ce cadre évolue en suivant les priorités successives de la Société: d'abord patronage, puis patronage et prophylaxie, enfin prophylaxie. Outre l'intérêt intrinsèque de ces conférences, il est important de remarquer que les thèmes traités font écho non seulement aux préoccupations des spécialistes des troubles mentaux, mais aussi à celles de la population.

## 1906 – 1926: aliénisme et hygiène sociale

Durant cette période, il se dégage des conférences données à la Société non seulement une cohérence quant aux thématiques abordées, mais également quant au choix des orateurs. La scène est en effet dominée par la famille Ladame, Paul-Louis et son fils Charles. Ainsi, sur les 26 conférences – certaines années, deux orateurs se succédaient – données entre 1906 et 1926, le nom de Ladame apparaît neuf fois. Pour le reste, les conférenciers sont essentiellement genevois et psychiatres<sup>13</sup>.

Les thématiques se concentrent bien entendu autour de la psychiatrie et des maladies mentales, ou du moins des troubles mentaux. Il est ainsi question des thérapies des maladies mentales, comme le traitement moral ou le traitement par le travail, de placement familial des aliénés, et des «enfants anormaux». Des sujets sont quelquefois abordés en rapport avec l'actualité: «Divorce et aliénation mentale en Suisse et à Genève» – lors de l'entrée en vigueur en 1912 du Code civil suisse – ou «Guerre et aliénation mentale» en 1916. Des thèmes axés sur l'hygiène sociale sont parfois abordés tels que l'alcoolisme, la toxicomanie, l'eugénisme ou le patronage des aliénés dangereux. Une seule conférence, de Charles Ladame, traite du cerveau d'un point de vue purement anatomique et physiologique. Enfin, dès 1920, l'intérêt se tourne plus nettement vers des questions de prophylaxie et, en 1926, le premier conférencier étranger, le docteur Genil-Perrin, Médecin-chef des Asiles de la Seine, présentait la «Prophylaxie mentale en France».

En 1906, le ton est donné par les conférences de Rodolphe Weber et de Paul-Louis Ladame. Le premier, dans «Une visite à Bel-Air»<sup>14</sup>, expliquait entre autres le rôle du bain à l'arrivée du malade – hygiène et

contrôle des objets personnels – et répondait ainsi indirectement au récit de l'arrivée à Bel-Air de la vieille dame du pasteur Heyer. Il écrivait également que les moyens de contention «ne sont presque jamais employés à Bel-Air», de même que les narcotiques; «il n'est plus question d'enfermer les malades agités dans des cellules, et de les maintenir par la camisole de force». Pour les traitements, après la «grande agitation» passée, on occupe le patient au travail, «qui est un excellent moyen de traitement dans cette période de la maladie mentale. C'est ici le remède principal». Toutefois, Bel-Air n'était pas tout: «Les asiles font naître la clientèle. Mais l'asile n'est pas une panacée. En dehors de lui la Société de patronage trouvera un vaste champ d'activité, qui sera sans doute le plus important.»

Paul-Louis Ladame mettait l'accent quant à lui sur «Le patronage et les aliénés dangereux»<sup>15</sup>. S'élevant contre «l'internement à vie» des aliénés criminels, l'auteur affirmait la nécessité d'une expertise médico-judiciaire avant la sortie d'un tel patient et du maintien d'une surveillance spéciale. Dans cette perspective, la Société prend une grande importance, «car, c'est à elle, et non pas à la police, qu'il faudra confier la direction et la surveillance du convalescent en liberté». La Société trouverait de plus une fonction préventive aux «crimes et délits commis par les aliénés» en «s'associant aux efforts de ceux qui font la guerre à l'alcool».

Malgré les problèmes rencontrés à l'occasion de patronages d'alcooliques, cette guerre à l'alcool ne fut pas déclarée par la Société; l'alcoolisme n'est en effet abordé que deux fois lors de conférences de 1906 à 1926. De même, les principes d'eugénisme exposés en 1913 par le psychologue Edouard Claparède ne devaient pas amener la Société à militer activement en faveur de la

nouvelle science. Le Comité ne s'est de plus guère soucié de mettre en pratique les préceptes de l'eugénisme et il apparaît ainsi une rupture entre le discours théorique et la pratique du patronage sur le terrain. En fait, le Comité et les dames patronesses œuvrant bénévolement pour la Société avaient à faire face à des problèmes très concrets et n'avaient pas les moyens de mettre en place des mesures d'hygiène sociale d'envergure.

### 1927 – 1963: hygiène mentale et psychiatrie

Cette deuxième période est marquée par la volonté des responsables de la Société de comprendre et de faire connaître le mouvement de l'hygiène mentale. Ce mouvement est né aux Etats-Unis à la fin des années 1900 et s'est répandu ensuite en Europe et notamment en France où il devint important dès les années 1920. Le psychologue Edouard Claparède définissait l'hygiène mentale comme «la science qui a pour objet la lutte contre tout ce qui abaisse les fonctions mentales et diminue ainsi le rendement moral et social de l'humanité. C'est donc une science avant tout prophylactique, qui cherche à préserver l'individu normal de la psychopathie, qui cherche aussi à aider le prédisposé et l'anormal à conserver leur équilibre.»<sup>16</sup>

En 1927, la Société suisse de psychiatrie fondait une Commission spéciale nommée Comité national suisse d'hygiène mentale qui allait se charger de diffuser le mouvement en Suisse<sup>17</sup>. André Repond, longtemps directeur de l'Hôpital psychiatrique de Malévoz en Valais et chantre de l'hygiène mentale en Suisse, s'exprimait en 1956 devant la Société genevoise de prophylaxie mentale:

«L'hygiène mentale travaille aujourd'hui dans tous les domaines: enfance, adolescence, formation profes-

sionnelle, initiation pré-conjugale, conflits conjugaux. [...]. Beaucoup de maladies dites séniles, d'autre part, ont une cause purement psychologique.»<sup>18</sup>

Entre 1927 et 1966, 14 des 32 conférences organisées par la Société traitent plus ou moins directement d'hygiène mentale: de «L'hygiène mentale à Genève», donnée en 1928 par Georges de Morsier, à «Hygiène mentale en URSS», donnée par Harry Feldmann en 1960, l'intérêt ne se dément pas. Il est vrai que, dès sa création, la Société, à l'instar de ses consœurs helvétiques, a fait œuvre d'hygiène mentale, mais la structuration du mouvement en Europe allait lui permettre de théoriser son action. Pour Georges de Morsier, une «organisation de prophylaxie mentale complète et rationnelle devait comprendre:

1. Un *service ouvert* pour malades mentaux [...] soignés en cure libre, exactement comme le sont les malades dans un service hospitalier ordinaire [...], en un mot, sans internement.
2. Un *service d'enfants* [...] qui demandent une surveillance médicale continue.
3. Une *consultation* pour malades nerveux et mentaux où chacun puisse venir librement et gratuitement demander des soins ou des conseils à des spécialistes.
4. Un *service social*, c'est-à-dire une organisation permettant de visiter à domicile les malades mentaux légers [...].
5. Une *assistance psychiatrique judiciaire* aux délinquants et aux détenus [...].»<sup>19</sup>

Certaines conférences abordaient cependant des thèmes plus précis, comme, en 1929, «L'hygiène mentale dans la famille», ou, en 1945, «Les troubles nerveux et psychiques dus à l'occultisme».

Outre l'importance qu'ils accordaient à l'hygiène mentale, les membres de la Société continuaient de se préoccuper de délinquance, de psychiatrie ou d'hygiène sociale, ainsi qu'en témoignent des conférences comme «L'action pédagogique à la Chambre pénale de l'enfance», en 1937, ou «Médecine et psychiatrie», en 1943, ou encore «L'eugénisme et les troubles mentaux», en 1934. D'autres sujets étaient abordés, comme la psychanalyse, «La psychanalyse et l'hygiène mentale», en 1932, ou comme la psychochirurgie, «Problèmes de psychochirurgie», en 1949.

Si la plupart du temps les conférenciers étaient genevois, quelques noms de personnalités étrangères apparaissent, comme par exemple ceux de René Le Senne, caractérologue français s'exprimant sur «Médecine et caractérologie», et de Serge Lebovici, psychanalyste français traitant de la «Prophylaxie de la névrose infantile».

En 1929, l'année suivant la conférence du docteur de Morsier, s'ouvrait à l'avenue du Mail la Polyclinique de psychiatrie. Même si tous les points du programme présenté lors de cette conférence n'ont pas été accomplis rapidement et dans les formes indiquées, il est indéniable que les praticiens genevois acquis à la cause de l'hygiène mentale ont contribué à d'importantes réalisations dans le domaine des soins et de la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux. Dans cette perspective, la Société genevoise de prophylaxie mentale apparaît, malgré la modestie de ses effectifs, comme un lieu privilégié de ferment et d'échange d'idées.

#### 1967 – 2000: hygiène mentale et société

Durant les vingt premières années de cette période, l'activité de la Société genevoise de prophylaxie mentale

s'est concentrée sur l'organisation de cycles de conférences, de tables rondes et sur la tenue, jusqu'en 1984, de conférences lors des assemblées générales.

Les problèmes d'hygiène mentale y tenaient évidemment une grande place, ainsi que la psychiatrie comme l'indiquent des titres de conférences données en assemblée générale: «Le psychiatre dans la cité», en 1973, «Utilisation abusive de la psychiatrie à des fins politiques», en 1977, ou encore «Position du psychiatre dans la société actuelle», en 1981. Les cycles de conférences s'organisaient autour de thèmes toujours très actuels tels que «L'homme dans la société», en 1979, «L'angoisse dans notre monde actuel», en 1982, «Adolescence: pour le meilleur ou pour le pire?», en 1986, «Les états dépressifs», en 1987, ou «Les abus», en 1988.

Il arrivait que les problématiques abordées soient en prise directe avec le contexte socio-politique. Ainsi, en mai 1970, était organisée une table ronde intitulée «Contestation, agressivité, délinquance». Le Dr Favre consignait dans les conclusions de cette rencontre:

«Les facteurs extérieurs favorisant l'apparition de ces vagues de contestations actuelles paraissent résider tout d'abord dans le fait que notre civilisation assiste à une mutation de la notion de valeur et d'autorité. Le bonheur n'a plus pour enjeu une certaine qualité d'être, mais la satisfaction immédiate d'un désir de possession.»<sup>20</sup>

La psychiatrie et l'hygiène mentale étaient cependant parfois aussi mises en cause. En 1979, le sociologue Werner Fischer affirmait:

«L'hygiène mentale et la psychiatrie ont des fonctions patentes du renforcement et de la réparation de l'intégration mentale et symbolique dans la société. [...]. L'individu en tant

que tel n'est donc pertinent que par le fait qu'il est porteur ou acteur de déviations expliquées dans la logique du champ psychiatrique, par des événements qui lui seraient propres. [...] l'hygiène mentale procède par l'invalidation de tous les faits qui se situent en dehors de l'individualité de la personne et par référence à un état de santé dont nous avons déjà souligné le contenu idéologique et non scientifique.»<sup>21</sup>

La Société a donné également la parole à des non-soignants, comme par exemple lors d'une table ronde consacrée à «la famille et son malade mental». Le parent d'une personne atteinte de troubles mentaux déclarait alors:

«La culpabilisation des familles de malades [...] a un mécanisme. Elle est le fait de ceux qui tiennent les familles pour systématiquement responsables de l'apparition et du développement fâcheux d'une maladie mentale, et qui ramènent tout aussi systématiquement au niveau purement socio-familial une problématique qui relève, à mon avis, aussi et avant tout de la médecine.»<sup>22</sup>

La Société a ainsi constitué un forum ouvert à des tendances diverses en un temps où la psychiatrie genevoise était sérieusement remise en question par le mouvement antipsychiatrique. Ce rôle de lieu de débat s'estompé, sans disparaître, à la fin des années 1980 et la Société a dès lors diversifié ses canaux d'information et élargi son public en «démédicalisant» son discours. Elle a ainsi réalisé des actions de prévention autour des thèmes du suicide, du suicide chez les adolescents et des problèmes de la vieillesse en réalisant ou en finançant des enquêtes, des congrès, des films, des cassettes vidéos et des dépliants d'information. Enfin, elle organise des débats contradictoires sur les mêmes sujets lors de ses assemblées générales tenues à la Fondation Louis-Jeantet de médecine.

## L'ACTION PSYCHO-SOCIALE

Lors de sa première année d'activité, de mai 1906 à juin 1907, le Comité de la Société genevoise de prophylaxie mentale s'est occupé de dix-sept cas: 8 Genevois, 2 Confédérés et 7 étrangers. «Sur ce nombre: 3 n'avaient pas encore été placés dans un asile. Quant aux autres: 6 étaient sortis de Bel-Air, 8 y sont encore.»<sup>23</sup> Au cours de sa vingtième année d'activité le Comité a patronné 21 personnes: «6 Genevois, 5 Genevoises, 4 Confédérés, 2 Confédérées, 1 Français, 1 Française, 1 Italienne, 1 Arménien. Plusieurs de ces cas ont consisté en un patronage préventif, en ce sens que leur internement a pu être évité.»<sup>24</sup> Durant sa quarantième année, le Comité s'est occupé de 35 cas, soit de 30 femmes et de 5 hommes<sup>25</sup> et durant sa cinquantième année de 27 malades répartis entre «les cas de: démence sénile – schizophrénie – dépression – psychopathie – névrose – hystérie – psychose hallucinatoire chronique – débilité mentale.»<sup>26</sup>

Bien qu'attestant de la diversité des personnes patronnées, ces chiffres paraissent bien modestes au vu de la situation actuelle, mais il faut considérer que c'est surtout dès les années 1960 que les structures hospitalières et extrahospitalières de soins psychiatriques se sont développées. Il est de plus certain que l'intervention du Comité a permis d'éviter des internements et contribué à nombre de placements et de réinsertions. Lors de la séance du comité du 2 mai 1923, il était par exemple fait mention du cas d'un homme de trente ans:

«[...] est sorti de Bel-Air le 3 mars 1923, à la demande de sa mère. Vit seul avec elle, [...]. Elle est tuberculeuse, assistée par l'Hospice Général. Il est très gentil avec elle, et travaille un peu; le D<sup>r</sup> Demole l'a signalé pour qu'on l'aide. M. Hugon

[membre du comité] lui a déjà remis un subside de 10 frs, du 15 mars au 15 avril, et propose un second subside de 10 frs, du 15 avril au 15 mai. Adopté. M. Hugon remet ces subsides à la mère, le fils ayant été cocaïnomanie; il peut faire des nettoyages de bureau.»

Durant la première période, les interventions de la Société n'étaient pas dénuées de paternalisme, mais son activité devait par la suite se médicaliser. Les procès-verbaux des séances du Comité mentionnent, par exemple, en 1950 et 1951 le cas d'une femme atteinte de «psychose paranoïde chronique»:

30 novembre 1950. «[...], très agitée et hallucinée ces derniers temps. Sa famille a de la peine à la supporter. Le Service Social du Bon-Secours s'en occupe. Le D<sup>r</sup> Horneffer a vu le mari qui s'oppose à ce qu'on la place à Bel-Air. Elle devrait aller chez sa mère à [...]. Les voisins se plaignent du bruit. Si elle est trop agitée on fera intervenir le D<sup>r</sup> Meyrat [membre du Comité d'action de la Société].»

28 février 1951. «[...], très agitée, crie, fait du bruit, a des hallucinations. M<sup>me</sup> Montandon [assistante sociale travaillant pour la Société] a prié le D<sup>r</sup> Meyrat d'aller la voir.»

4 avril 1951. «[...] a revu le D<sup>r</sup> Meyrat qui lui a prescrit des calmants.»

25 avril 1951. «[...] va mieux. Le mari ne désire pas qu'on l'interne.»

Au début des années 1970, après une période de pause, la Société avait repris quelque activité psychosociale et une assistante sociale collaborait avec elle. En 1973, une «hystérique» était par exemple suivie par l'assistante sociale de la Société qui pratiqua une «thérapie sociale» prescrite par le médecin traitant:

«Déblocage par jeu de ballon. Petites discussions enregistrées avec

son accord pour qu'elle entende sa voix gémissante faisant fuir son entourage. Marche en ville. Exercices simples de la piste Vita. Piscine.»

Les modalités d'action de la Société ont ainsi évolué d'une aide surtout morale et financière vers une aide médicalisée et des activités d'accompagnement, de la bienfaisance vers l'action psycho-sociale.

## CONCLUSION

Avant de conclure ce bref historique, il importe de saluer les membres successifs de la Société genevoise de prophylaxie mentale qui ont eu la présence d'esprit d'en conserver les archives. Ces documents éclairent en effet non seulement l'évolution de la psychiatrie et le développement du tissu institutionnel psychiatrique genevois, mais ils témoignent également des problèmes quotidiens des patients atteints de troubles mentaux.

Toutefois, si ce travail permet de mesurer le chemin parcouru par la Société depuis l'Assemblée générale constitutive, il n'est pas sans poser la question de la place, dans un Etat social, de l'action privée dans le domaine des maladies et des déficiences mentales. De fait, dans ce domaine, les associations privées sont actuellement souvent tournées vers la défense des droits des patients, ce qui, évidemment, rendrait juge et partie une société qui a toujours été animée par des psychiatres.

Quoi qu'il en soit, la Société genevoise de prophylaxie mentale a marqué le paysage social genevois depuis bientôt un siècle. Menacée par trois fois de disparition, ses membres ont su lui trouver de nouvelles orientations et en faire par là une source d'innovations qui inspirèrent souvent les responsables des institutions publiques.

---

## Mots-clés

Histoire de la Société genevoise de prophylaxie mentale • prophylaxie mentale • Institutions psychiatriques: historique.

---

## NOTES

<sup>1</sup> Pour simplifier, nous utiliserons en général les appellations de «Société genevoise de prophylaxie mentale» ou de «Société».

<sup>2</sup> Cet article synthétise une étude plus étendue en cours sur la Société genevoise de prophylaxie mentale.

<sup>3</sup> «Discours d'ouverture de M. Egmond Goegg», *Société genevoise de patronage des aliénés*, Genève, Kündig, 1906, p. 3.

<sup>4</sup> *Journal de Genève*, 13 septembre 1903.

<sup>5</sup> «Extrait des statuts», *Société genevoise de patronage des aliénés*, Genève, Kündig, 1906, p. 31.

<sup>6</sup> Procès-verbal de la séance du Comité du 28 octobre 1925.

<sup>7</sup> Procès-verbal de la séance du Comité du 26 juin 1940.

<sup>8</sup> Procès-verbal de la séance du Comité du 9 janvier 1962.

<sup>9</sup> *Société genevoise de prophylaxie mentale*, Procès-verbal de l'Assemblée générale de 1962, p. 1.

<sup>10</sup> *Société genevoise de prophylaxie mentale*, Procès-verbal de l'Assemblée générale de 1968, p. 1.

<sup>11</sup> Procès-verbal de la séance du Comité du 16 juin 1988.

<sup>12</sup> Les procès-verbaux de ces assemblées générales ne sont publiés intégralement et avec le texte de la conférence que jusqu'en 1919. Ensuite, nous ne disposons parfois que des titres des conférences et souvent des commentaires ou des résumés dans les procès-verbaux manuscrits des assemblées générales et les rapports annuels de la Société.

<sup>13</sup> Nous utilisons pour simplifier les termes de «psychiatre» et de «psychiatrie». L'usage des termes «aliéniste» et «médecine mentale» était cependant encore fréquent alors que celui d'«aliénisme» l'était déjà moins.

<sup>14</sup> Weber, Rodolphe, «Une visite à Bel-Air», *Société genevoise de patronage des aliénés*, Genève, Kündig, 1906, pp. 7-13.

<sup>15</sup> Ladame, Paul-Louis, «Le patronage et les aliénés dangereux», *ibid.*, pp. 14-23.

<sup>16</sup> Claparède, Edouard, «Dr M. Potet. Hygiène mentale», *Archives de psychologie de la Suisse romande*, XX, 1927, p. 259 (critique bibliographique).

<sup>17</sup> «Statuts du Comité National Suisse d'Hygiène Mentale», *Société suisse de psychiatrie*, Zurich, Orell Füssli, 1928, p. 54.

<sup>18</sup> Repond, André, «L'histoire de l'hygiène mentale», *Société genevoise de prophylaxie mentale et de patronage*, XLVII<sup>e</sup> rapport – Année 1956, p. 3 (dactyl.).

<sup>19</sup> De Morsier, George, *L'hygiène mentale à Genève*, Genève, Société générale d'imprimerie, 1928, p. 9-10 (édition du texte de la conférence donnée à l'assemblée générale de la Société en 1928).

<sup>20</sup> Favre, André, *Compte rendu de la table ronde de mai 1970, contestation, agressivité, délinquance*, Genève, Société genevoise de prophylaxie mentale, 1970, p. 6 (dactyl.).

<sup>21</sup> Fischer, Werner, «Hygiène mentale et sociologie», *Société genevoise de prophylaxie mentale*, Procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 décembre 1979, p. 4 (dactyl.).

<sup>22</sup> *Société genevoise de prophylaxie mentale*, Procès-verbal de l'Assemblée générale de 1983, p. 4 (dactyl.).

<sup>23</sup> *Société genevoise de patronage des aliénés*, Genève, Kündig, 1907, p. 12.

<sup>24</sup> *Société genevoise de prophylaxie mentale et de patronage*, XXI<sup>e</sup> Rapport-exercice 1925.

<sup>25</sup> *Société genevoise de prophylaxie mentale et de patronage*, XXXVIII<sup>e</sup> Rapport-exercice 1945-46 (dactyl.).

<sup>26</sup> *Société genevoise de prophylaxie mentale et de patronage*, XLVII<sup>e</sup> Rapport – Année 1956, p. 1 (dactyl.).

## Adresse:

Gilles Jeanmonod, Institut romand d'histoire de la médecine et de la santé, Université de Lausanne, 1, chemin des Falaises, CH-1005 Lausanne. Adresse électronique: hist.med@inst.hospvd.ch